

Les syndicats dénoncent le « mépris » du chef de l'Etat

La promulgation rapide de la loi sur les retraites a choqué les organisations de salariés, qui appellent à un « raz de marée » le 1^{er} mai

Si Emmanuel Macron cherchait l'apaisement avec les syndicats, ses décisions ont abouti au résultat inverse, à ce stade. En promulguant la réforme des retraites peu après que celle-ci a, pour l'essentiel, été validée, vendredi 14 avril, par le Conseil constitutionnel, le président de la République a, une fois de plus, irrité les responsables de chaque organisation de salariés. Le choix du chef de l'Etat était pourtant prévisible, mais il a été mis à exécution dans des délais extrêmement courts, si bien que cette célérité a été ressentie comme un nouvel acte de brutalité à l'égard des représentants des travailleurs.

Dans une déclaration commune, les leaders syndicaux avaient demandé la non-promulgation de la loi repoussant à 64 ans l'âge d'ouverture des droits à une pension: c'est le « *seul moyen de calmer la colère qui s'exprime dans le pays* », avaient-ils écrit en s'adressant au locataire de l'Elysée. Ils ont eu un réveil douloureux, samedi matin, en découvrant que le texte avait été publié, durant la nuit écoulée, au *Journal officiel*. « *Le message d'Emmanuel Macron (...), c'est, jusqu'au bout, le mépris à l'égard du monde du travail et la déconnexion avec la réalité* », a fustigé Laurent Berger, le numéro un de la CFDT, dans un entretien au quotidien *Le Parisien* de dimanche.

Ses homologues ont réagi sur le même ton. « *Emmanuel Macron ferme toutes les portes de sortie du conflit dans une forme de radicalisation très inquiétante* », s'est indignée Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT, dans une interview accordée aux journaux du groupe EBRA, dimanche.

L'arbitrage du président de la République « *n'est pas une surprise, mais vouloir aller vite (...)* ressemble à *de la provocation* », a déploré Frédéric Souillot, le dirigeant de FO, samedi, sur France 2. Sur le plan du « *symbole* », l'attitude du chef de l'Etat est choquante, à en croire Cyril Chabanier: « *Ça signifie la surdité totale, avec le risque que le sentiment de révolte ne s'accroisse* », confie au *Monde* le président de la CFTC.

Souffle de la contestation

Dès lors, les organisations de salariés n'ont nullement l'intention « *de se laisser faire* », comme le précise Simon Duteil, codélégué général de Solidaires. Elles invitent la population à faire du 1^{er}-Mai un « *raz de marée* » contre la réforme des retraites. D'ici à cette date, d'autres actions sont programmées, notamment à la SNCF, où les quatre syndicats représentatifs (CFDT, CGT, Sud-Rail, UNSA) appellent à des arrêts de travail, le 20 avril. « *On sait que faire grève est compliqué, mais notre détermination demeure entière, l'énergie*

est là », affirme M. Duteil, en rappelant que les sondages continuent de montrer le profond rejet de la retraite à 64 ans dans l'opinion. Mardi, la CGT réunit, en visioconférence, les diverses composantes de son comité confédéral national – le « *parlement* » de la centrale – afin de préparer le 1^{er}-Mai: l'objectif est d'entretenir le souffle de la contestation en multipliant les initiatives contre la réforme durant la deuxième quinzaine du mois d'avril.

L'heure reste plus à la confrontation qu'au dialogue. Alors que M. Macron avait proposé une rencontre à l'Elysée, mardi, avec les partenaires sociaux, les syndicats ont décliné le rendez-vous. L'exécutif compte néanmoins reprendre les discussions avec les représentants des salariés et des employeurs. La question du travail et du partage des richesses, que le chef de l'Etat devait aborder, lundi soir, lors de son allocution, figurera au menu des échanges.

Dans l'esprit du gouvernement, les pourparlers à venir ont, notamment, pour vocation de réfléchir à certaines des dispositions de la loi sur les retraites que le Conseil constitutionnel a invalidées: l'« *index seniors* », qui mesure la place de cette catégorie d'âge dans les entreprises, et le contrat de fin de carrière, réservé aux chômeurs de longue durée d'au moins soixante ans. Une des options sur la table consisterait à réintégrer ces mesures dans le futur projet de loi sur le plein-emploi, qui pourrait être présenté au conseil des ministres avant l'été. Mais, pour le moment, le sort réservé à ces mécanismes n'a pas encore été tranché. ■

BERTRAND BISSUEL

« [L'ATTITUDE DE MACRON] SIGNIFIE LA SURDITÉ TOTALE, AVEC LE RISQUE QUE LE SENTIMENT DE RÉVOLTE NE S'ACCROISSE »

CYRIL CHABANIER
président de la CFTC